



La Communauté de Développement de l'Afrique Australe

Programme Régional pour les Zones de Conservation Transfrontières de la SADC (2013)



Programme de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) pour les Zones de conservation transfrontières (TFCAs)

Secrétariat de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC)
Plot 54385 CBD Square
Private/Bag 0095
Gaborone, Botswana
Tel: +267 395 1863
Email: registry@sadc.int
Website: www.sadc.int

©SADC, 2019

ISBN: NO. 978-99968-403-3-2

Les informations contenues dans cette publication peuvent être reproduites, utilisées et partagées avec reconnaissance complète de l'éditeur, le Secrétariat de la SADC.

Citation: Programme de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) pour les Zones de conservation transfrontières (TFCAs), Gaborone, Botswana, 2019

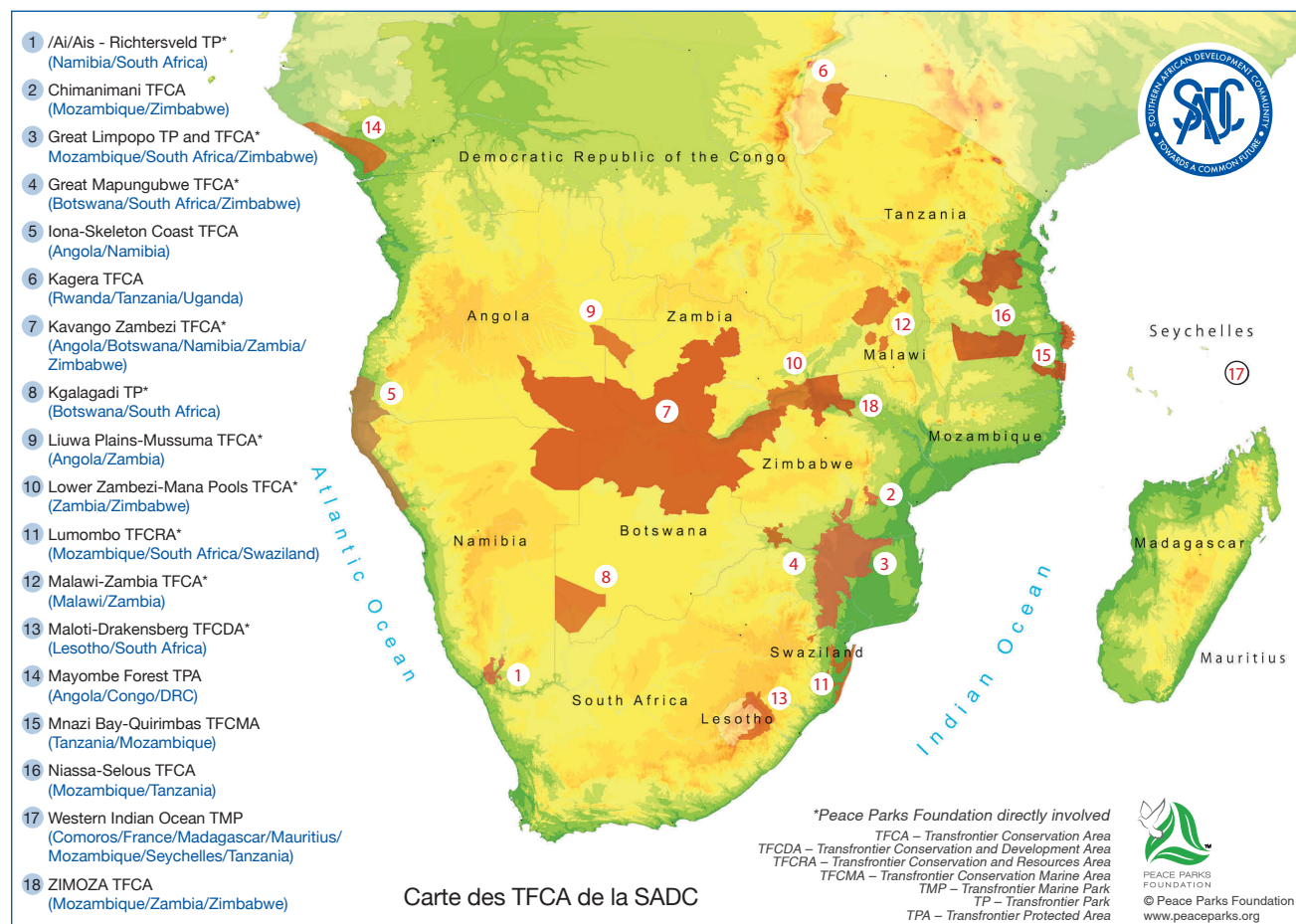
A propos de la SADC

La Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) est une organisation fondée et maintenue par des pays d'Afrique australe qui s'efforcent de promouvoir la coopération socioéconomique, politique et sécuritaire entre ses États Membres et de favoriser l'intégration régionale en vue d'instaurer la paix, la stabilité et la richesse. Les États Membres sont: l'Angola, le Botswana, l'Union des Comores, la République démocratique du Congo, Swaziland, le Lesotho, Madagascar, le Malawi, Maurice, le Mozambique, la Namibie, les Seychelles, l'Afrique du Sud, la République-Unie de Tanzanie, la Zambie et le Zimbabwe.

Contenu

RÉSUMÉ EXÉCUTIF	04
1. INTRODUCTION	07
2. LES TFCA DANS LE CONTEXTE INTERNATIONAL	08
3. LES TFCA DANS LE CONTEXTE DE LA SADC	09
3.1 La politique et le cadre juridique	09
3.2 Etat actuel des TFCA dans la région de la SADC	10
4. LE PROGRAMME DES TFCA DE LA SADC	12
4.1 Vision et Mission	12
4.2 Aperçu du Programme	12
4.2.1 Élément 1: Promotion et harmonisation de politiques	13
4.2.2 Élément 2: Renforcement des mécanismes de financement pour les TFCA	13
4.2.3 Élément 3: Renforcement des capacités des parties prenantes des TFCA	13
4.2.4 Élément 4 : La mise en place des systèmes de gestion des données et des connaissances	14
4.2.5 Élément 5: Renforcement des moyens de subsistance locaux	14
4.2.6 Élément 6: Réduire la vulnérabilité des écosystèmes et des populations aux effets du changement climatique	15
4.2.7 Élément 7: Développement des TFCA dans des produits touristiques commercialisables régionaux	15
5. LE RÔLE DES PARTIES PRENANTES DANS LE PROGRAMME DES TCFA	17
5.1 Le Secrétariat de la SADC	17
5.2 Etats Membres	18
5.3 Les ONG	19
5.4 Partenaires Internationaux de Coopération (ICP)	19
5.5 Programmes Connexes	19
Références	23

Résumé Exécutif



Les zones de conservation transfrontières (TFCA) aussi connues comme les zones protégées transfrontières (ZPT) sont un concept relativement nouveau dans le domaine de la conservation. Fondées sur l'idée que les ressources naturelles qui chevauchent les frontières internationales sont une ressource partagée avec le potentiel de véritablement contribuer à la conservation de la biodiversité et le bien-être et le développement socio-économique des communautés rurales. Selon les données de l'UICN / données mondiales sur les zones protégées, il y avait 287 zones protégées transfrontières ou TFCA dans le monde entier en 2007. Actuellement, il y a 18 TFCA existantes et potentielles tant en milieu terrestre et marin dans la région de la SADC. Ce ne sont pas nécessairement entre les États membres de la SADC seulement, mais elles peuvent également impliquer des partenariats avec des pays non membres de la SADC. Les TFCA de la SADC peuvent être divisées en trois grandes catégories en fonction de leur niveau de développement; à savoir la catégorie A ou les TFCA établies par le biais des accords formels - (6); la Catégorie B ou les TFCA émergentes dans le processus d'établissement - (7), et la catégorie C ou les TFCA conceptuelles qui n'existent que comme des concepts - (5).

Il existe plusieurs instruments sous la forme de politiques et de cadres juridiques qui offrent un environnement propice à la création et au développement des TFCA dans la région de la SADC, y compris le Protocole de la SADC sur la conservation de la faune et l'application de la loi (1999), le Protocole de la SADC sur les forêts (2002), le Protocole de la SADC sur les cours d'eau partagés (2002) et la Stratégie de la biodiversité régionale de la SADC (2006). Les TFCA de la SADC ne sont pas développées selon une norme uniforme, mais diffèrent considérablement des paramètres spatiaux et la composition des catégories d'utilisation des terres. Certaines comprennent de multiples domaines d'utilisation des ressources et les différents types de zones protégées, terres communales et privées tandis que d'autres sont constituées de zones protégées adjacentes. Elles varient également de manière significative dans le niveau de coopération allant de la communication entre les responsables à la mise en œuvre conjointe des activités par les pays partenaires. Les TFCA de la SADC sont fondées sur le principe que la conservation devrait englober la participation active et l'implication des communautés locales dans la planification et les processus décisionnels de gestion des ressources naturelles qui doivent réaliser un bénéfice direct et équitable de l'utilisation durable de ces ressources.

Bien que le Conseil des ministres de la SADC a décidé en 2004 que « les TFCA doivent être mises en œuvre de manière bilatérale par les États membres concernés, sans la participation du Secrétariat, » la situation est maintenant différente parce que les États membres ont pris conscience que (i) certains Partenaires de Coopération Internationale (ICP) potentiels ne sont prêts à canaliser leur appui pour le développement des TFCA par l'intermédiaire du Secrétariat, et (ii) les États membres ont des difficultés à mobiliser des ressources financières et techniques pour la mise en œuvre des activités TFCA en cours. Les structures de la SADC ont donc convenu d'appuyer la planification TFCA et les processus de développement et c'est dans ce contexte que le Programme de la SADC des TFCA a été développé.

La vision globale de la SADC et les déclarations de mission pour les TFCA comme adopté par les États membres de la SADC lors de leur réunion au mois de Mars 2011 à Johannesburg, en Afrique du Sud sont les suivantes:

VISION:

La SADC, un modèle des zones de conservation transfrontières de classe mondiale caractérisées par la collectivité et l'intégration au niveau régional ainsi que par la gestion durable de réseaux.

MISSION:

Pour développer la SADC dans un réseau fonctionnel et intégré des zones de conservation transfrontalières où les ressources naturelles partagées sont cogérées de façon durable et conservées afin de favoriser le développement économique et social, le tourisme et l'intégration régionale pour le bénéfice de ceux qui vivent à l'intérieur et autour des TFCA et l'humanité dans son ensemble.

Le programme des TCFA de la SADC a 7 éléments clés avec des objectifs, des activités et résultats spécifiques, effectués aux niveaux régional, sous-régional et national:

Élément 1: Promotion et harmonisation de politiques

Le développement des TFCA est la prérogative des États membres et, par conséquent, à moins qu'il y ait une volonté politique au niveau national, le processus de développement peut être bloqué. Le programme des TFCA de la SADC vise à influencer le changement dans les pratiques relatives à la conservation et à la gestion des ressources naturelles partagées et il promeut l'harmonisation des politiques et des cadres juridiques, ce qui facilite l'élaboration de normes régionales, des procédures et des directives pour surmonter les lacunes et résoudre les conflits dans et entre les politiques et les lois des pays participants dans le développement des TFCA. Des politiques et des lois améliorées sont le fondement d'une gestion efficace des TFCA et l'expansion systématique du réseau des TFCA.

Élément 2: Renforcement des mécanismes de financement pour les TFCA

Un défi majeur pour de nombreuses TFCA est le manque de financement pour les activités de développement et de gestion. Le rôle des États membres et des Partenaires de Coopération Internationale (ICP) à cet égard ne peut être trop souligné. Ces derniers temps, certains ICP sont passés leur soutien des formes bilatérales aux formes régionales de coopération technique et financière. Dans les deux cas, la SADC peut faciliter l'accès aux sources de financement, que ce soit en initiant et soutenant le dialogue bilatéral entre les États membres et les ICP ou par l'acquisition de fonds au niveau régional. D'autres mécanismes de financement doivent être explorés, notamment la création d'un fonds régional spécifiquement pour développer les TFCA.

Élément 3: Renforcement des capacités des parties prenantes des TFCA

Le renforcement des capacités des principales parties prenantes des TFCA est un élément important pour le développement réussite des TFCA. Les efforts de renforcement des capacités devraient utiliser l'expertise existante et devraient être menés en étroite coordination et coopération avec les institutions nationales et régionales.

Élément 4: la mise en place des systèmes de gestion des données et des connaissances

Un échange d'informations à l'échelle de la SADC ainsi que le réseau d'apprentissage et d'innovation vise à faciliter la collecte, le traitement et la diffusion des informations relatives aux TFCA. En outre, le suivi et l'évaluation au niveau des TFCA individuelles est essentiel afin d'assurer que les objectifs énoncés sont atteints, et si non, pour déterminer les causes et affiner l'approche de gestion. Au niveau régional, un système de suivi et d'évaluation doit être adapté afin d'évaluer la progression du programme des TFCA de la SADC.

Elément 5: Renforcement des moyens de subsistance locaux

Les moyens de subsistance de millions de personnes qui vivent dans et autour des TFCA sont intimement liés à l'intégrité des écosystèmes et de la biodiversité de ces TFCA. Outre l'utilisation de la terre pour élever le bétail et pour la culture de rente, les communautés rurales récoltent également des ressources naturelles à des fins commerciales ou de subsistance. Les États membres reconnaissent que les principaux bénéficiaires des TFCA doivent être ces communautés rurales qui ont un droit intrinsèque d'être impliqués dans le processus de prise de décision. Par conséquent, les plans d'activité des TFCA devraient être développées à travers un processus participatif et doivent démontrer clairement le flux des avantages à ces communautés et doivent être alignés avec les stratégies régionales de réduction de la pauvreté. L'augmentation des investissements publics et privés dans l'infrastructure transfrontalière et les projets touristiques dans ces TFCA peuvent également contribuer de manière significative à l'amélioration de l'économie locale. Faciliter l'accès transfrontalier aux marchés locaux et régionaux peut accroître les revenus au niveau des ménages. Le programme des TFCA de la SADC reconnaît également que les segments les plus vulnérables de la population, par exemple les femmes, les jeunes et les personnes vivant avec le VIH / Sida, ont besoin d'une attention particulière au sein de ces programmes.

Elément 6: Réduire la vulnérabilité des écosystèmes et des populations aux effets du changement climatique

La région de la SADC est vulnérable aux effets de la variabilité et du changement climatiques. Il est prévu que la température dans la région augmentera d'environ 3°C d'ici 2080, alors que les précipitations devraient diminuer avec une augmentation des événements météorologiques extrêmes tels que les sécheresses et les inondations. Même juste une augmentation de 2°C peut avoir un impact négatif sur les TFCA et leur contribution à la réduction de la pauvreté et le développement économique en affectant la biodiversité ainsi que le tourisme, l'agriculture, l'eau et le bien-être des personnes vivant dans les TFCA.

Elément 7: Développement des TFCA dans des produits touristiques commercialisables régionaux

Le Plan stratégique indicatif de développement régional (RISDP) et le plan directeur régional pour le développement de la SADC (RIDMP) ont identifié les TFCA comme des instruments potentiels pour promouvoir l'intégration régionale, le tourisme de coopération et le développement rural. C'est parce que les pays travaillent déjà ensemble dans la gestion des TFCA, comme des unités consolidées et ont des structures de gouvernance jointes, mises en place à la fois pour la conservation et le développement du tourisme. Deuxièmement, de nombreuses destinations touristiques renommées sont situées dans les TFCA de la SADC et en développant le tourisme au niveau des TFCA, il y a un grand potentiel de création d'emplois dans ces zones essentiellement rurales et marginalisées, contribuant ainsi à la réduction de la pauvreté.

Le programme des TFCA de la SADC sera mis en œuvre à trois niveaux: (i) au niveau du Secrétariat de la SADC, (ii) au niveau national, et (iii) au niveau des TFCA.

Au niveau du Secrétariat de la SADC, la Direction de la FANR sera responsable de la gestion globale du programme des TFCA de la SADC nécessitant l'augmentation du personnel supplémentaire au sein de la Direction tel que proposé ci-dessous:

1. Responsable du programme des TFCA (Chef d'Unité des TFCA dans la FANR): responsable de la coordination générale du programme des TFCA de la SADC.
2. Directeur adjoint du Programme des TFCA: responsable du soutien technique et administratif au responsable de programme. Afin d'assurer la durabilité, il est recommandé que les deux postes soient créés comme des postes permanents au sein de la Direction de la FANR, financés par les États membres. In order to ensure sustainability, it is recommended that both posts be created as permanent positions within the FANR Directorate, funded by the SADC Member States.

Le programme des TFCA de la SADC prévoit l'engagement des États membres à établir et mettre en œuvre des activités des TFCA sur le terrain, illustré par leur volonté de budgétiser ce programme au niveau national, tout en mettant la pression pour le soutien financier et technique supplémentaire auprès des PIC et du secteur privé.

1. Introduction

Le concept de zones de conservation transfrontalières (TFCA) reconnaît que la gestion des ressources naturelles partagées à travers les frontières internationales a le potentiel de contribuer de façon significative à la conservation de la biodiversité et au bien-être et au développement socio-économique des communautés rurales. Plusieurs exemples de zones de conservation transfrontalières existent à travers le monde, tels que le Parc de Waterton-Glacier International Peace entre les États-Unis d'Amérique et le Canada (1932), le Parc national de Polish Pieniny, la Réserve Naturelle Nationale de Slovaquie (1932) et le National Park Albert en Afrique centrale (1929). Depuis le milieu des années 1990, de différents États membres de la SADC ont mis en place des TFCA sous un accord bilatéral ou multilatéral tel qu'il est élaboré dans le Protocole de la SADC sur la conservation de la faune et de l'application de la loi de 1999.

Le programme des TFCA de la SADC a pour but de promouvoir la création des TFCA comme un modèle de développement et de conservation. Ce modèle a le potentiel de favoriser la coopération et l'intégration régionale et à favoriser le développement des zones rurales, ainsi que l'utilisation durable des zones de grande valeur écologique. Le programme a été conçu en consultation avec les États membres de la SADC et d'autres parties prenantes. Le processus de consultation était fait à la fois aux niveaux national et régional.



2. Les TFCA dans le contexte international

Il n'existe pas de convention internationale pour les TFCA mais elles complètent les buts et les objectifs d'un certain nombre de conventions internationales de conservation connexes tels que: la Convention Africaine sur la Nature et les Ressources Naturelles-ACNRR(1968), la Convention sur la conservation des terres humides - Ramsar(1971), le programme de l'UNESCO sur l'Homme et la biosphère(1971), la Convention du patrimoine mondial-WHC (1972), la Convention sur le commerce international des espèces menacées de la flore et de la faune- CITES(1973), la Convention sur les espèces migratrices-CMS(1979), la Convention sur la diversité biologique-CDB(1992), la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification- UNCCD(1994) et la Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques- UNFCCC(1994).

Les Etats membres ayant des territoires qui s'étendent vers la mer peuvent être signataires ou parties à des accords concernant la protection et la gestion des écosystèmes marins et par conséquent les TFCA complètent les buts et les objectifs des accords conclus par ces Etats. Les accords relatifs à la conservation et à la gestion des écosystèmes marins comprennent: la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer - UNCLOS(1982), la Convention pour la protection, la gestion et le développement de l'environnement marin et côtier de la région de l'Afrique de l'est- Nairobi(1985), la Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires MARPOL-(73/78) et la Convention sur la prévention de la pollution des mers résultant du déversement de déchets et d'autres matières-Londres (1972).

Collectivement, les conventions énumérées ci-dessus, promeuvent la collaboration dans l'utilisation durable des ressources naturelles partagées, et encouragent la participation active des communautés locales dans la gestion et le partage équitable des avantages tirés des ressources naturelles. La plupart des États membres de la SADC ont signé et ratifié ces conventions. Le programme des TCFA de la SADC va soutenir ces engagements internationaux et contribuera aux efforts internationaux de conservation de la biodiversité et l'atténuation du changement climatique.

Le concept de la gestion conjointe des ressources naturelles partagées à travers les frontières internationales a pris un élan considérable à la suite du Sommet mondial sur le développement durable à Rio de Janeiro, Brésil, en 1992. En 2004, les pays qui ont ratifié la Convention sur la diversité biologique ont adopté, lors du Congrès mondial de la nature, le but d'établir et de renforcer « les réseaux régionaux, les zones transfrontières protégées et la collaboration entre les zones protégées avoisinantes traversant des frontières nationales » en vertu de son « Programme de travail des zones protégées ». Un autre jalon atteint à ce Congrès a été le lancement de l'initiative de « Parcs pour la Paix » établie par la Fondation « Peace Parks » (PPF) et l'Union Internationale de la Conservation (IUCN). Cette conférence a également adopté un cadre conceptuel reconnu à travers le monde et les définitions correspondantes des zones protégées transfrontalières (TBPA).

Le terme générique « zone protégée transfrontalière » couvre une série de différents types de zones transfrontalières réservées à la conservation, y compris deux ou plusieurs vastes zones protégées à travers une frontière nationale, un groupe de zones protégées séparées sans terre intervenant ou un groupe de zones protégées. La définition la plus largement acceptée a été donnée par l'IUCN en 2004 comme:

« une portion de terre et / ou de mer qui traverse une ou plusieurs frontières entre des états, unités sous-nationales, telles que les provinces et les régions, et des régions autonomes et / ou des zones au-delà des limites de la souveraineté ou de juridiction nationale, dont les éléments constitutifs sont spécialement consacrés à la protection et au maintien de la diversité biologique, et des catastrophes naturelles et ressources culturelles associées, et sont gérées en coopération par des moyens juridiques ou autres moyens efficaces ».

La popularité du concept de la coopération transfrontalière se reflète dans l'augmentation du nombre des zones protégées transfrontières au fil des ans. Durant les années 1980, l'IUCN a identifié environ 70 TBPA. Les chiffres ultérieurs indiquent une augmentation substantielle de 169 zones protégées transfrontières en 2001, 188 en 2005, et 287 en 2007 (IUCN / Base de données mondiale sur les zones protégées). L'appui institutionnel des TFCA a également augmenté au sein de la communauté internationale. Le soutien provient de différentes banques de développement internationales, des ONG de conservation et à travers la coopération au développement avec les gouvernements nationaux.

Plusieurs organisations internationales ont publié des directives pour le développement des initiatives transfrontalières. Le Conseil de l'Europe a convenu sur une convention-cadre européenne sur la coopération transfrontalière qui comprend un « Accord-cadre sur la création et la gestion de parcs transfrontaliers ». Une série plus récente des directives provient de la Commission mondiale des zones protégées (WCPA), ce qui donne un ensemble de « directives de bonnes pratiques ».

3. Les TFCA dans le contexte de la SADC

3.1 LA POLITIQUE ET LE CADRE JURIDIQUE

La SADC est née d'une vision «d'un avenir commun dans une communauté régionale qui assurera le bien-être économique, l'amélioration du niveau de vie et de la qualité de la vie, de la liberté et de la justice sociale et la paix et la sécurité des peuples de l'Afrique australe ». La croissance économique et le développement socio-économique durable et équitable pourraient être réalisés par des systèmes efficaces de production, une coopération et une intégration plus étroite, la bonne gouvernance et la sécurité durable. La Déclaration et le Traité de la SADC (1992) identifie la sécurité alimentaire, l'utilisation durable des ressources naturelles et la protection effective de l'environnement comme certains des objectifs clés de la SADC pour soutenir son processus de développement. Par conséquent, ce sont des domaines importants de la coopération pour les États membres de la SADC.

Les objectifs politiques sont concrétisés par le Plan stratégique indicatif de développement régional (RISDP) de la SADC approuvé par le Conseil des ministres de la SADC en 2003. Le RISDP fournit une orientation stratégique aux programmes, projets et activités de la SADC. Il s'engage à respecter les Objectifs du Millénaire pour le développement (MGD) et il est considéré comme un élément important du Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD). Le RISDP énumère la conservation, la gestion et l'utilisation des ressources naturelles comme un élément majeur dans le chapitre 4 «Zones d'intervention prioritaires» sous «la sécurité alimentaire durable» et «l'environnement et le développement durable ». Le RISDP considère les TFCA comme un moyen d'assurer une utilisation équitable et durable de l'environnement et des ressources naturelles pour le bénéfice des générations présentes et futures et reconnaît les caractéristiques clés suivantes comme les conditions préalables à la mise en œuvre réussie:

- L'harmonisation de la politique, ainsi que des cadres juridiques et réglementaires pour promouvoir la coopération régionale sur toutes les questions relatives à l'environnement et la gestion des ressources naturelles y compris les écosystèmes transfrontières;
- La conservation des écosystèmes et des paysages régionaux, y compris la gestion des bassins hydrographiques et des écosystèmes aquatiques;
- La protection et la préservation des ressources fauniques, la gestion efficace des stocks de poissons, la promotion de l'aquaculture et de la mariculture et
- Le développement des ressources forestières comme une principale source d'énergie dans la région et faciliter le développement du commerce des produits forestiers à travers la coopération dans la gestion durable des forêts partagées et établir des moyens équitables et efficaces de faciliter l'accès du public aux forêts et les avantages aux communautés locales.

Il y a une série d'autres politiques de la SADC et des cadres juridiques qui vont guider et compléter le développement du programme des TFCA de la SADC y compris le Protocole de la SADC sur la conservation de la faune et de l'application de la loi (1999), le Protocole de la SADC sur les forêts (2002) et la Stratégie de la biodiversité régionale de la SADC (2006). Les activités transfrontalières de gestion des ressources naturelles, basées sur les concepts de la conservation au niveau du paysage, la participation communautaire et le partage des avantages, s'appuient sur ces cadres et sources régionaux existants.

Protocole de la SADC sur la conservation de la faune et l'application de la loi (1999)

Le Protocole de la SADC sur la conservation de la faune et l'application de la loi (1999) définit une TFCA comme « la zone ou un composant d'une grande région écologique qui est à cheval sur les frontières de deux pays ou plus, englobant une ou plusieurs zones protégées ainsi que les zones à usages multiples ». L'objectif 2(f) de l'Article 4 du protocole «promeut la conservation des ressources fauniques partagées par l'établissement de zones de conservation transfrontalières» et engage les États membres de la SADC à établir les TFCA. Le concept de TFCA reconnaît que les États membres participants sont écologiquement interdépendants et que les ressources naturelles à travers les frontières internationales sont un bien commun à partir duquel les pays voisins devraient tirer des avantages équitables. Il est basé sur la prémisse que la gestion conjointe transfrontalière des ressources naturelles peut empêcher les politiques et les pratiques incompatibles d'utilisation des ressources, qui ont un effet délétère sur la pérennité de ces ressources et, par extension, les moyens de subsistance des personnes qui dépendent de l'utilisation de ces ressources.

Protocole de la SADC sur les forêts (2002)

Le Protocole constitue le cadre stratégique pour la gestion durable des forêts dans les États membres de la SADC. Il cherche à promouvoir le développement, la conservation, la gestion et l'utilisation durables de tous les types de forêts et des arbres; promouvoir le commerce des produits forestiers dans la région afin de réduire la pauvreté et créer des opportunités économiques pour les habitants de la région et assurer une protection efficace de l'environnement.

Protocole de la SADC sur les cours d'eau partagés (2002)

L'objectif du présent Protocole est de favoriser une coopération plus étroite pour la gestion durable et coordonnée, la protection et l'utilisation des cours d'eau partagés et de faire avancer l'ordre du jour de la SADC pour l'intégration régionale et la réduction de la pauvreté. Les domaines de coopération régionale sont l'harmonisation et le suivi de la législation et des politiques relatives au planning, le développement, la conservation et la protection des cours d'eau partagés; l'établissement d'accords et des institutions de cours d'eau partagés; la promotion de la recherche et du développement technologique, l'échange d'informations, le renforcement des capacités; et le développement et la gestion coordonné et intégré des ressources en eau partagées.

Stratégie de la biodiversité régionale de la SADC (2006)

La stratégie de la biodiversité régionale fournit un cadre pour la coopération en matière de biodiversité qui transcende les frontières nationales. Elle est fondée sur le fait que l'état de l'environnement, y compris la biodiversité, est un déterminant majeur de la croissance et du développement de la région. Ainsi, les TFCA doivent être considérées comme un véhicule pour la mise en œuvre de la stratégie de la biodiversité.

3.2 ETAT ACTUEL DES TFCA DANS LA RÉGION DE LA SADC

Les TFCA ne sont pas développées selon une norme uniforme, mais diffèrent considérablement des paramètres spatiaux et la composition des catégories d'utilisation des terres. Certaines comprennent de multiples domaines d'utilisation des ressources et les différents types de zones protégées, communales et les terres privées alors que d'autres sont constituées de zones protégées adjacentes. Elles varient également de manière significative dans le niveau de coopération allant de la simple communication entre les responsables à la mise en œuvre conjointe des activités par les pays partenaires. Elles ont été conçues comme des projets individuels sur la base de traités bilatéraux ou multilatéraux ou des protocoles d'entente entre les pays partenaires et soutenu par les ICP.

Les TFCA dans la région de la SADC sont fondées sur le principe que la conservation devrait englober la participation active et l'implication des communautés locales dans la planification et les processus décisionnels de gestion des ressources



naturelles. Les États membres de la SADC reconnaissent que les principaux bénéficiaires des TFCA doivent être les communautés locales vivant dans et autour des TFCA et il doit y avoir un flux de bénéfice direct et équitable à ces communautés. En outre, les TFCA entraînent un planning complexe et intégré d'aménagement du territoire à l'échelle du paysage, ce qui nécessite une approche multisectorielle avec la participation d'une large gamme de groupes d'intervenants.

Actuellement, il y a 18 TFCA existantes et potentielles dans la SADC dans les environnements terrestres et marins. Ce ne sont pas nécessairement entre les États membres de la SADC seulement, mais peuvent également impliquer des partenariats avec des pays non membres de la SADC. Trois catégories basées sur le niveau de développement des TFCA sont décrites comme suit:

- Catégorie A – TFCA existantes: Ce sont des TFCA avec un mandat légal et établies par le biais d'un traité ou de toute autre forme d'accord reconnu par les pays participants.
- Catégorie B - TFCA émergentes: Ce sont essentiellement des TFCA avec des protocoles d'entente signés ou dont la signature est en cours de négociation. Les protocoles d'entente dans ce scénario servent d'instruments qui facilitent les négociations de traités afin d'établir formellement les TFCA respectives après la signature desdits traités.
- Catégorie C - TFCA conceptuelles: Ce sont des TFCA dont les protocoles d'entente sont dans le processus de finalisation ou sans mandat officiel des pays participants pour les faire établir, mais ont été proposées par certains États membres de la SADC comme des TFCA potentielles.

CATÉGORIE	NOM DE LA TFCA	PAYS PARTENAIRES	ETAT
A	Kgalagadi Transfrontier Park	Botswana et L'Afrique du Sud	Accord Bilatéral signé en mai 2000
	Lubombo Transfrontier Conservation Area Complex	Mozambique, L'Afrique du Sud et Swaziland	Protocole Trilatéral signé en juin 2000
	Great Limpopo Transfrontier Park	Mozambique, L'Afrique du Sud et Zimbabwe	Traité signé en décembre 2002
	/Ais/Ais-Richtersveld Transfrontier Park	Namibie et L'Afrique du Sud	Traité signé en août 2003
	Kavango Zambezi Transfrontier Conservation Area	Angola, Botswana, Namibie, Zambie, Zimbabwe	Traité signé en août 2011
B	Chimanimani TFCA	Mozambique et Zimbabwe	Protocole d'entente signé en 2001
	Maloti-Drakensberg Transfrontier Conservation and Development Area	Lesotho et L'Afrique du Sud	Protocole d'entente signé en juin 2001
	Iona-Skeleton Coast Transfrontier Conservation Area	Angola et Namibie	Protocole d'entente signé en août 2003
	Malawi- Zambia TFCAs	Malawi et Zambie	Protocole d'entente signé en août 2004
	Greater Mapungubwe Transfrontier Conservation Area	Botswana, L'Afrique du Sud et Zimbabwe	Protocole d'entente signé en juin 2006
	Mayombe Forest Transfrontier Conservation Area	Angola, la RDC et le Congo	Le Protocole d'entente n'est pas encore signé
C	Mnazi Bay - Quarimbas Transfrontier Marine Conservation Area	Mozambique et Tanzanie	Le Protocole d'entente n'est pas encore signé
	Niassa-Selous Transfrontier Conservation Area	Mozambique et Tanzanie	Le Protocole d'entente n'est pas encore signé
	Liuwa Plains- Mussuma Transfrontier Conservation Area	Angola et Zambie	Le Protocole d'entente n'est pas encore signé
	Lower Zambezi-Mana Pools Transfrontier Conservation Area	Zambie et Zimbabwe	Le Protocole d'entente n'est pas encore signé
	Kagera Transfrontier Conservation Area	Tanzanie et Rwanda	Le Protocole d'entente n'est pas encore signé
	Transfrontier Conservation Area of the Western Indian Ocean	Comores, France, Madagascar, l'île Maurice, Mozambique, Seychelles et Tanzanie	Le Protocole d'entente n'est pas encore signé
	ZIMOZA Transboundary Natural Resources Management Project	Mozambique, Zambie et Zimbabwe	Le Protocole d'entente n'est pas encore signé

4. Le programme des TFCA de la SADC

Le Secrétariat de la SADC n'a pas joué un rôle de leader pour faciliter et soutenir le développement des TFCA dans la région à ce jour. Toutefois, comme indiqué dans le cadre des TFCA de la SADC (2007) «les quatre directions de la SADC, ainsi que d'autres unités de la SADC, traitent des questions liées aux TFCA. La conservation de la biodiversité et des ressources naturelles, la sécurité alimentaire et le développement rural sont liés à la Direction de l'Alimentation, Agriculture et Ressources Naturelles. L'Infrastructure, le tourisme, les bassins fluviaux et les problèmes de l'eau sont traités par la Direction des infrastructures et des services. Les différents aspects sociaux et culturels et d'autres aspects y afférant sont traités par la Direction du développement social et humain. Les questions relatives au commerce transfrontalier, le financement et les investissements sont liées à la direction du commerce, de l'industrie, des finances et de l'investissement. Les TFCA sont également liées à d'autres aspects, traités par d'autres services du Secrétariat de la SADC tels que les informations, la communication et les technologies, la sécurité et les aspects juridiques, administratifs, financiers, etc. "La présence d'une unité des TFCA dédiée permettrait de consolider ces efforts divers puisqu'ils se rapportent aux TFCA et d'assurer la complémentarité entre leurs différentes activités.

Lors de sa réunion à Luanda, Angola, en 2003, le Conseil des Ministres de la SADC a approuvé les critères pour l'élaboration de nouveaux programmes et projets régionaux. Ces programmes et projets devraient:

- Avoir des avantages économiques directs et sociaux pour au moins deux pays;
- Contribuer à l'éradication de la pauvreté et au développement humain;
- Avoir des économies ayant des gains importants où les investissements ou opérations coordonnés au niveau régional résulteront en des économies substantielles et la création d'emplois;
- Débloquent le potentiel économique des régions les moins développées et les pays afin de promouvoir un développement équilibré et équitable;
- Contribuer à l'intégration de la SADC dans l'économie régionale, continentale et mondiale;
- Contribuer à l'intégration des marchés en particulier en facilitant la libre circulation des biens, des services et des facteurs de production; et
- Contribuer au développement durable et à l'égalité entre les sexes.

En 2004, le Conseil des ministres de la SADC a décidé que « les TFCA soient mises en œuvre de manière bilatérale par les États membres concernés, sans la participation du Secrétariat. » Cependant, avec le temps et la réalisation que (i) certains ICP potentiels ne sont pas prêts à canaliser leur appui par l'intermédiaire du Secrétariat, et (ii) les États membres ont des difficultés à mobiliser des ressources financières et techniques pour la mise en œuvre de projets TFCA en cours, les structures de la SADC ont convenu d'appuyer la planification des TFCA et les processus de développement. L'expérience du développement des TFCA dans la région de la SADC acquise au cours des dix dernières années confirme la nécessité de leur coordination au niveau régional et que le Secrétariat de la SADC est l'institution appropriée pour jouer ce rôle. Outre les points soulevés ci-dessus le programme des TFCA de la SADC répond à ces critères pour l'élaboration de nouveaux programmes et projets régionaux établis par le Conseil des ministres de la SADC en 2003.

C'est dans ce contexte que le Programme des TFCA de la SADC a été développé pour promouvoir un réseau des TFCA en association avec les autorités nationales, régionales et les partenaires internationaux.

4.1 VISION ET MISSION

La vision globale de la SADC et les déclarations de mission pour les TFCA comme adopté par les États membres de la SADC lors de leur réunion au mois de Mars 2011 à Johannesburg, en Afrique du Sud sont les suivantes:

Vision

La SADC, un modèle des zones de conservation transfrontières de classe mondiale caractérisées par la collectivité et l'intégration au niveau régional ainsi que par la gestion durable de réseaux.

Mission

Pour développer la SADC dans un réseau fonctionnel et intégré des zones de conservation transfrontalières où les ressources naturelles partagées sont cogérées de façon durable et conservées afin de favoriser le développement économique et social, le tourisme et l'intégration régionale pour le bénéfice de ceux qui vivent à l'intérieur et autour des TFCA et l'humanité dans son ensemble.

4.2 APERÇU DU PROGRAMME

Les éléments clés pour le Programme des TFCA de la SADC avec des objectifs précis, des activités et des résultats réalisés aux niveaux régional, sous-régional et national sont donnés ci-dessous.

4.2.1 ELÉMENT 1: PROMOTION ET HARMONISATION DE POLITIQUES

Le développement des TFCA est la prérogative des États membres et, par conséquent, à moins qu'il y ait une volonté politique au niveau national, le processus de développement peut être bloqué. Le Programme des TFCA de la SADC vise à influencer le changement dans les pratiques relatives à la conservation et à la gestion des ressources naturelles partagées et il promeut l'harmonisation des politiques et des cadres juridiques, ce qui facilite l'élaboration de normes régionales, des procédures et des directives pour surmonter les lacunes et résoudre les conflits dans et entre les politiques et les lois des pays participants dans le développement des TFCA. Des politiques et des lois améliorées sont le fondement d'une gestion efficace des TFCA et l'expansion systématique du réseau des TFCA.

Objectifs

- Promouvoir la volonté politique en faveur du développement des TFCA et
- Soutenir l'harmonisation des cadres politiques et juridiques pour la gestion des TFCA

Résultats

- La sensibilisation et le soutien des TFCA, tant au niveau national et régional; des solutions communes proposées pour harmoniser les politiques et les cadres juridiques relatifs à la gestion des TFCA pour tous les États membres de la SADC; et
- Plus de TFCA formellement établies.

Activités principales

- Générer des directives de la SADC pour le développement des TFCA;
- Intégrer la mise en place et le développement des TFCA dans le Protocole sur la conservation de la faune et l'application de la loi;
- Identifier les lacunes et proposer des solutions communes pour les politiques et les cadres juridiques pertinents pour la gestion des TFCA dans États membres de la SADC;
- Sensibiliser sur les TFCA aux niveaux national et régional
- Faciliter les processus de négociation en vue de la création officielle des TFCA.

4.2.2 ELÉMENT 2: RENFORCEMENT DES MÉCANISMES DE FINANCEMENT POUR LES TFCA

Un défi majeur pour de nombreuses TFCA est le manque de financement pour les activités de développement et de gestion. Le rôle des États membres et des Partenaires de Coopération Internationale (ICP) à cet égard ne peut être trop souligné. Les États membres doivent démontrer leur volonté de mettre en place les TFCA en incluant des provisions de leur financement dans les budgets nationaux. Ces derniers temps, certains ICP sont passés de leur soutien des formes bilatérales aux formes régionales de coopération technique et financière. Dans les deux cas, la SADC peut faciliter l'accès aux sources de financement, que ce soit en initiant et soutenant le dialogue bilatéral entre les États membres et les ICP ou par l'acquisition de fonds au niveau régional. D'autres mécanismes de financement doivent être explorés, notamment la création d'un fonds régional spécifiquement pour développer les TFCA.

Objectifs

- Développer des mécanismes durables de financement des TFCA

Résultats

- Les mécanismes de financement diversifiés;
- Plus de TFCA financées
- Un fonds régional des TFCA est établi.

Activités principales

- Développer et commercialiser un portefeuille de soutien d'activités des TFCA
- Réaliser une étude de faisabilité sur la possibilité d'établir un fonds régional des TFCA
- Entreprendre une étude de faisabilité pour les TFCA pour avoir accès aux fonds internationaux de l'environnement et d'autres fonds connexes
- Développer et tester des modèles d'affaires génératrices de revenus pour les TFCA
- Plaidoyer pour les États Membres à intégrer les coûts opérationnels des TFCA dans leurs budgets nationaux

4.2.3 ELÉMENT 3: RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DES PARTIES PRENANTES DES TFCA

Le renforcement des capacités des principales parties prenantes des TFCA est un élément important pour le développement réussi des TFCA. Les efforts de renforcement des capacités devraient utiliser l'expertise existante et devraient être menés en étroite coordination et coopération avec les institutions nationales et régionales.

Objectifs

- Renforcer les capacités pour le développement et la gestion réussites des TFCA.

Résultats

- De différents groupes d'intervenants ont une meilleure compréhension de leur rôle dans le développement des TFCA;
- La capacité de groupes d'intervenants clés des TFCA est renforcée, et
- Les partenariats régionaux entre les institutions de formation et sont établis

Activités principales

- Procéder à une évaluation des besoins pour les principaux groupes d'intervenants des TFCA
- Développer et mettre en œuvre des programmes régionaux de formation pour les intervenants des TFCA
- Etablir de différentes directives pour les domaines prioritaires des TFCA identifiés tels que le CBNRM; application de la loi commune transfrontalière, etc.
- Organiser des séminaires spécifiques de soutien régional sur des thèmes clés des TFCA de pertinence régionale
- Faciliter les partenariats et les liens entre les institutions nationales et régionales d'enseignement et de formation pour combler les lacunes de formation identifiées dans la gestion des TFCA

4.2.4 ELÉMENT 4: LA MISE EN PLACE DES SYSTÈMES DE GESTION DES DONNÉES ET DES CONNAISSANCES

Un échange d'informations à l'échelle de la SADC ainsi que le réseau d'apprentissage et d'innovation vise à faciliter la collecte, le traitement et la diffusion des informations relatives aux TFCA. En outre, le suivi et l'évaluation au niveau des TFCA individuelles est essentiel afin d'assurer que les objectifs énoncés sont atteints, et si non, pour déterminer les causes et affiner l'approche de gestion. Au niveau régional, un système de suivi et d'évaluation doit être adapté afin d'évaluer la progression du programme des TFCA de la SADC.

Objectifs

- Mettre en place des plates-formes pour la gestion de données et des connaissances et l'échange d'informations et
- Mettre en place des cadres de suivi et d'évaluation pour le développement et la gestion des TFCA au niveau régional.

Résultats

- L'échange d'informations entre les groupes de parties prenantes, les TFCA et le Secrétariat de la SADC a été améliorée;
- Les mécanismes de saisie et de diffusion de données ont été mis en place, et
- Le progrès des TFCA individuelles et le programme de la SADC a été périodiquement mesuré et analysé.

Activités principales

- Mettre en place un Forum fonctionnel des parties prenantes des TFCA
- Mettre en place un forum de coordination des ICP pour soutenir le programme des TFCA
- Documenter et diffuser des approches novatrices dans le développement et la gestion des TFCA
- Mettre en place une base de données centrale sur les TFCA
- Créer un portail des TFCA pour relier les pages Web existants des TFCA et d'autres documents
- Mettre en place des systèmes de suivi et d'évaluation pour le niveau des TFCA et le niveau régional

4.2.5 ELÉMENT 5: RENFORCEMENT DES MOYENS DE SUBSISTANCE LOCAUX

Les moyens de subsistance de millions de personnes qui vivent dans et autour des TFCA sont intimement liés à l'intégrité des écosystèmes et de la biodiversité de ces TFCA. Outre l'utilisation de la terre pour élever le bétail et pour la culture de rente, les communautés rurales récoltent également des ressources naturelles à des fins commerciales ou de subsistance. Les États membres reconnaissent que les principaux bénéficiaires des TFCA doivent être ces communautés rurales qui ont un droit intrinsèque d'être impliqués dans le processus de prise de décision. Par conséquent, les plans d'activité des TFCA devraient être développées à travers un processus participatif et doivent démontrer clairement le flux des avantages à ces communautés et doivent être alignés avec les stratégies régionales de réduction de la pauvreté.

L'augmentation des investissements publics et privés dans l'infrastructure transfrontalière et les projets touristiques dans ces TFCA peuvent également contribuer de manière significative à l'amélioration de l'économie locale. Faciliter l'accès transfrontalier aux marchés locaux et régionaux peut accroître les revenus au niveau des ménages. Le programme des TFCA de la SADC reconnaît également que les segments les plus vulnérables de la population, par exemple les femmes, les jeunes et les personnes vivant avec le VIH / Sida, ont besoin d'une attention particulière au sein de ces programmes.

Objectifs

- Habilitier les communautés locales, en particulier les femmes, à participer aux processus de la prise de décisions des TFCA;
- Faciliter les investissements publics et privés dans les infrastructures transfrontalières, le commerce et les projets touristiques;
- Augmenter les possibilités d'investissement dans des activités génératrices de revenus pour les communautés locales, et
- Faciliter l'intégration des questions du sexe et du VIH / SIDA dans le développement des TFCA

Résultats

- Un environnement propice à la participation locale dans les processus de prise de décision des TFCA a été créé;
- Le flux des avantages aux communautés locales a augmenté;
- Les économies locales ont été améliorées et
- Les questions du sexe et du VIH / SIDA ont été intégrées dans les plans de gestion des TFCA

Activités principales

- Harmoniser les activités des TFCA avec les stratégies régionales et les programmes de réduction de la pauvreté
- Revoir et améliorer le cadre de politique pour la participation locale aux processus de prise de décision des TFCA
- Mettre en place des cadres institutionnels au niveau local pour faciliter l'accès à l'assistance technique et financière
- Développer un portefeuille d'infrastructure, de commerce et de projets touristiques transfrontaliers dans les TFCA
- Organiser des conférences d'investisseurs pour encourager l'investissement dans ces projets transfrontaliers
- Faciliter la réduction des barrières de commerce à travers les frontières
- Identifier et développer des projets générateurs de revenus et des projets spécifiques ciblant les femmes et les jeunes
- Intégrer les plans d'action de VIH / SIDA dans les plans de gestion des TFCA.

4.2.6 ELÉMENT6: RÉDUIRE LA VULNÉRABILITÉ DES ÉCOSYSTÈMES ET DES POPULATIONS AUX EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

La région de la SADC est vulnérable aux effets de la variabilité et du changement climatiques. Il est prévu que la température dans la région augmentera d'environ 3°C d'ici 2080, alors que les précipitations devraient diminuer avec une augmentation des événements météorologiques extrêmes tels que les sécheresses et les inondations. Même juste une augmentation de 2°C peut avoir un impact négatif sur les TFCA et leur contribution à la réduction de la pauvreté et le développement économique en affectant la biodiversité ainsi que le tourisme, l'agriculture, l'eau et le bien-être des personnes vivant dans les TFCA. Cet élément vise à répondre à ces préoccupations croissantes.

Objectif

- Soutenir le développement de l'atténuation des changements climatiques et des mesures d'adaptation dans les TFCA

Résultats

- La vulnérabilité des écosystèmes et des communautés vivant dans et autour des TFCA aux effets du changement climatique a été réduite

Activités principales

- Améliorer les connaissances sur le phénomène du changement climatique parmi les gestionnaires des TFCA et les communautés locales
- Développer des systèmes pour surveiller les impacts du changement climatique et de la variabilité climatique sur la biodiversité, les écosystèmes et les moyens de subsistance locaux
- Élaborer des mesures d'adaptation pour faire face aux conséquences du changement climatique et de la variabilité climatique sur la biodiversité et les moyens de subsistance

4.2.7 ELÉMENT 7: DÉVELOPPEMENT DES TFCA DANS DES PRODUITS TOURISTIQUES COMMERCIALISABLES RÉGIONAUX

Le Plan stratégique indicatif de développement régional (RISDP) et le plan directeur régional pour le développement de la SADC (RIDMP) ont identifié les TFCA comme des instruments potentiels pour promouvoir l'intégration régionale, le tourisme de coopération et le développement rural. C'est parce que les pays travaillent déjà ensemble dans la gestion des TFCA, comme des unités consolidées et ont des structures de gouvernance jointes, mises en place à la fois pour la conservation et le développement du tourisme. Deuxièmement, de nombreuses destinations touristiques renommées sont situées dans les TFCA de la SADC et en développant le tourisme au niveau des TFCA, il y a un grand potentiel de création d'emplois dans ces zones essentiellement rurales et marginalisées, contribuant ainsi à la réduction de la pauvreté.

Boundless Southern Africa est une initiative régionale créée par neuf Etats membres de la SADC pour commercialiser sept TFCA comme des destinations touristiques et d'investissements préférées avant la Coupe du Monde de la FIFA en 2010. Cette expérience et les efforts actuels ainsi que le mandat de RETOSA contribueront au développement et à la commercialisation des TFCA de la SADC comme des produits touristiques régionaux.

Objectifs

- Augmenter la valeur et le volume des flux de tourisme durable dans la région, et
- Inculquer des partenariats plus équitables entre le secteur privé et les communautés dans l'industrie du tourisme

Résultats

- Développement du tourisme dans la région;
- Facilitation des déplacements transfrontaliers
- Le secteur privé et les partenariats communautaires dans le tourisme ont été améliorés

Activités principales

- Développer et commercialiser des produits régionaux phares touristiques transfrontaliers
- Identifier, et commercialiser les opportunités d'investissement dans les TFCA
- Inclure le secteur privé dans les plates-formes de développement des TFCA aux niveaux national et régional pour contribuer plus activement au développement du tourisme
- Développer et mettre en œuvre un système de certification des produits de tourisme des TFCA
- Élaborer des directives pour faciliter les partenariats équitables entre les communautés locales et le secteur privé
- Faciliter la mise en place d'un forum régional pour les associations impliquées dans la production et la commercialisation de l'artisanat local



5. Le rôle des parties prenantes dans le programme des TCFA

Le programme des TCFA de la SADC sera mis en œuvre à trois niveaux - le niveau du Secrétariat de la SADC, le niveau national et le niveau des TCFA. Les sections suivantes illustrent les rôles des différentes parties prenantes dans la mise en œuvre du programme à ces différents niveaux.

5.1 LE SECRÉTARIAT DE LA SADC

En 2008, le Conseil des ministres de la SADC a clarifié le rôle du Secrétariat de la SADC à l'égard de tous les programmes et projets de la SADC pour inclure ce qui suit:

- Fournir des services consultatifs stratégiques aux États membres;
- La coordination des politiques, stratégies et programmes au niveau régional;
- Organiser des conférences consultatives, des réunions et des structures de prise de décision;
- Assurer la gestion professionnelle du programme.

Le cadre des TCFA de la SADC (2007) a souligné le rôle du Secrétariat de la SADC en ce qui concerne le développement des TCFA dans la région de la SADC comme étant principalement « rationaliser les TCFA avec les stratégies régionales pour la conservation de la biodiversité, ainsi que pour la réduction de la pauvreté et pour le développement durable. » Le Secrétariat de la SADC facilitera seulement les efforts des États membres dans la mise en œuvre des programmes, « alors que les pays participants conserveront l'entière responsabilité et l'autorité pour chaque TCFA. » Conformément à ce mandat politique limité et la capacité limitée, la participation du Secrétariat de la SADC en ce qui concerne le développement des TCFA devrait être liée aux interventions suivantes (Cadre des TCFA de la SADC, 2007):

- La mobilisation, la coordination et la canalisation des ressources;
- Élaboration de directives de bonnes pratiques pour le développement, l'établissement et la mise en œuvre des TCFA dans la région de la SADC;
- Le soutien à l'harmonisation des politiques et de la législation au sein des TCFA et dans un contexte régional;
- Un soutien spécifique à l'harmonisation des politiques, des lois et des efforts pour réduire les risques au sein des TCFA et dans un contexte régional, y compris les efforts conjoints de l'application des lois;
- Evaluation des besoins de renforcement des capacités et des possibilités existantes dans la région, l'identification des lacunes et l'appui à l'élaboration de programmes de renforcement des capacités pour combler ces lacunes;
- Recueillir, rassembler et diffuser des informations et permettre aux flux d'informations au sein des TCFA et dans un contexte régional;
- Soutenir l'élaboration de développement touristique régional et les stratégies de marketing;
- Promouvoir et surveiller les partenariats entre le secteur privé, le secteur public et la société civile;
- La facilitation politique, le suivi et la coordination du développement et de la mise en œuvre des TCFA.

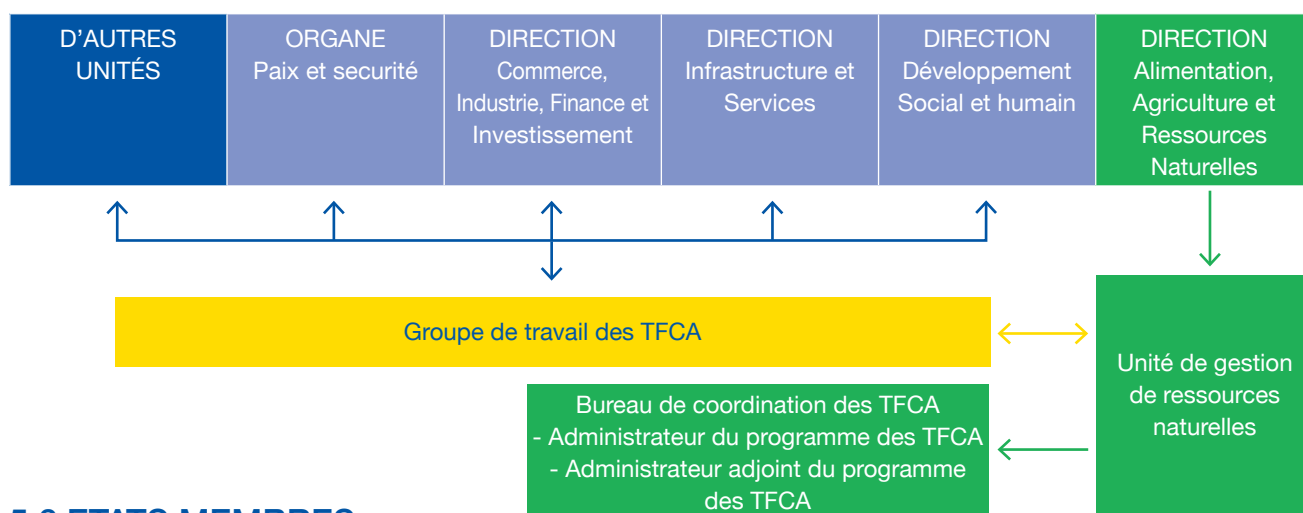
La Direction du FANR sera responsable de la gestion globale du programme des TCFA de la SADC. En plus des tâches énumérées ci-dessus, des responsabilités administratives comprennent la gestion de la comptabilité et financière du programme. Ces responsabilités supplémentaires nécessitent l'augmentation du personnel au sein de la Direction tel que proposé ci-dessous:

- Chargé de Programme des TCFA (Chef d'Unité des TCFA dans le FANR): qui sera responsable de la coordination générale du programme des TCFA de la SADC.
- Directeur adjoint du Programme des TCFA: qui fournira un appui technique et administratif à l'administrateur de programme.

Afin d'assurer la durabilité, il est recommandé que les deux postes soient créés comme des postes permanents auprès de la Direction de FANR, et financés par les États membres.

Étant donné la nature multisectorielle des TCFA et le travail que les autres directions de la SADC font déjà, lié aux TCFA, il est recommandé qu'un groupe de travail des TCFA soit mis en place, comprenant une expertise pertinente à partir d'autres structures du Secrétariat de la SADC telles que celles liées au développement du tourisme et du marketing (RETOSA) ; la gestion de l'environnement et des ressources naturelles, le développement social et rural; l'agriculture et la sécurité alimentaire; le bétail; les questions de l'eau, le droit international, la sécurité, les informations, la technologie et la communication, le sexe, le VIH / sida, le commerce et les investissements, ainsi que les infrastructures et les services.

Figure 2: Organigramme pour l'administration du programme des TFCA de la SADC au niveau du Secrétariat de la SADC



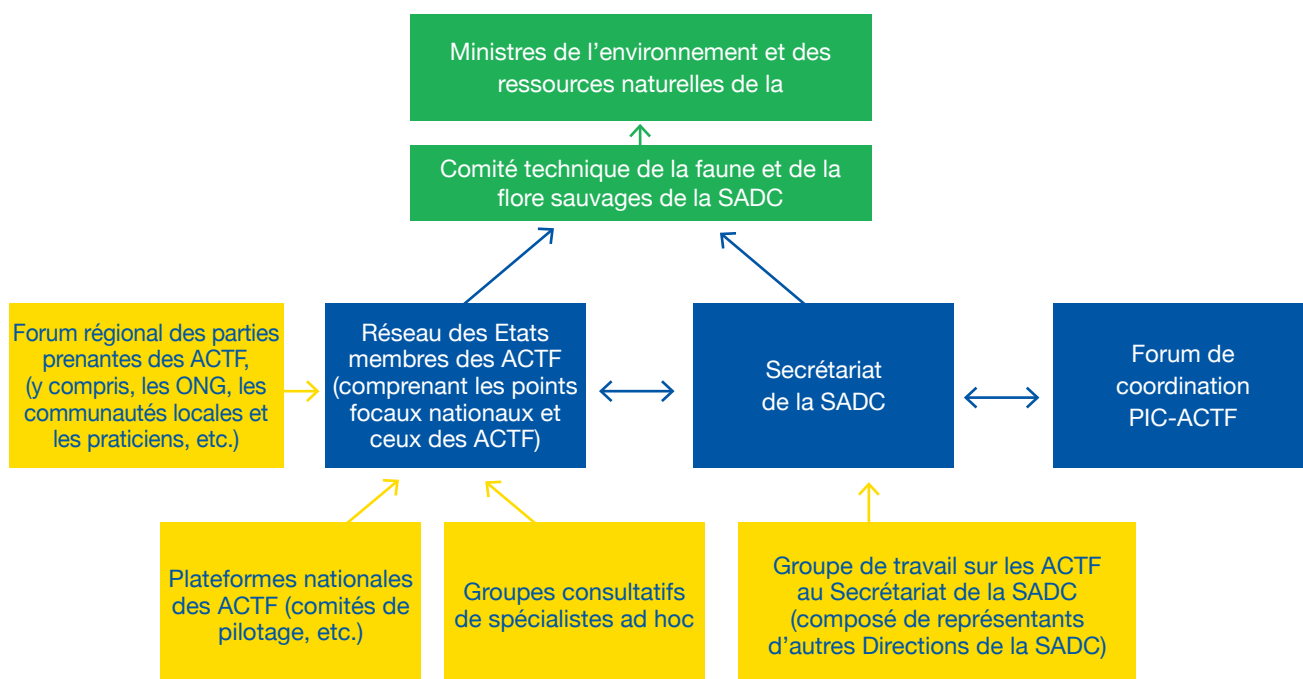
5.2 ETATS MEMBRES

La mise en place et le développement des TFCA individuelles dans le cadre du Programme des TCFA de la SADC sont la responsabilité des États membres. Ils ont le pouvoir et la responsabilité collective de protéger et de gérer les ressources naturelles à travers les frontières internationales. Les États membres ont l'obligation de piloter la mise en œuvre du programme aux niveaux national et local. Ils sont tenus de mettre en place des cadres institutionnels appropriés pour simplifier la mise en œuvre, la communication et la coopération au sein des ministères, entre les pays participants, et avec le Secrétariat de la SADC et d'autres intervenants. Plusieurs États membres ont créé des Unités des TFCA à cet effet et il est recommandé que les autres fassent de même. En outre, les points focaux nationaux pour les TFCA devraient être désignés comme des points d'entrée pour la communication entre les États membres, les parties prenantes et le Secrétariat de la SADC.

Les TFCA impliquent des processus de planification complexes et intégrés qui devraient être de nature consultative afin de minimiser les conflits entre les besoins concurrents. Ceci ne peut être accompli par une approche multisectorielle. Puisque la participation des communautés dans les processus des TFCA est un élément essentiel à la réussite du programme, les États membres devraient veiller à ce que des mécanismes appropriés soient mis en place pour engager activement les communautés locales. En outre, les États membres doivent veiller à ce que les ministères de tutelle tout en menant le processus de développement TFCA, trouvent des moyens de faire participer d'autres secteurs, tant publics que privés, dans la gestion des TFCA. Les États membres devraient également diriger les efforts de développement des capacités dans ces secteurs - civils, privés et publics, afin de mieux gérer les TFCA.

L'engagement des États membres de la SADC à établir les TFCA et à mettre en œuvre des activités sur le terrain sera illustré par leur volonté de budgétiser pour ce programme au niveau national, tout en faisant pression pour obtenir le soutien financier et technique supplémentaire auprès des IPC et du secteur privé.

Figure 3: Organigramme pour la mise en œuvre du programme des TCFA de la SADC au niveau des Etats membres



5.3 LES ONG

Les ONG travaillant dans le domaine de la conservation et du développement rural sont des partenaires importants du programme car ils complètent les efforts du gouvernement et fournissent des orientations conceptuelles, la planification du soutien, l'assistance technique et les ressources financières. Les partenariats existants doivent être encore renforcés et de nouveaux partenariats doivent être soutenus avec les rôles et les responsabilités des ONG bien définis. Cependant, leur coopération devrait être alignée avec les objectifs du programme des TFCA de la SADC.

5.4 PARTENAIRES INTERNATIONAUX DE COOPÉRATION(ICP)

La coopération avec les ICP doivent suivre la politique de partenariat de la SADC tel que défini dans la «Déclaration de Windhoek sur un nouveau partenariat entre la Communauté de développement d'Afrique australe et les partenaires internationaux de coopération (ICP) ». La déclaration exige une meilleure coordination entre les ICP à travers la mise en place d'un mécanisme formel de coordination tel que les groupes thématiques, sous la direction de la SADC. Ceux-ci rationalisent la coopération selon les programmes pertinents de la SADC et promeuvent l'harmonisation de divers efforts des ICP. Un exemple positif de l'efficacité de ce type de coopération existe dans le secteur de l'eau où un groupe thématique a été mis en place pour faciliter la coordination des ICP qui participent ou s'intéressent à ce domaine thématique sous la coordination d'un ICP principal. Le résultat est la mobilisation et l'utilisation plus efficace et efficiente des ressources et le renforcement et l'intégration de la coopération régionale.

5.5 PROGRAMMES CONNEXES

RETOSA

L'Organisation régionale du tourisme de l'Afrique australe (RETOSA) est une organisation de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) chargée de la promotion et du marketing du tourisme dans la région, en étroite collaboration avec les organisations touristiques nationales de la région et le secteur privé. RETOSA, grâce à son expertise dans la commercialisation des produits touristiques et la coopération étroite avec l'industrie du tourisme est un partenaire prometteur pour le programme régional des TFCA de la SADC.

BOUNDLESS SOUTHERN AFRICA

Lancé à l'Indaba de Tourisme à Durban, en 2008, Boundless Southern Africa est la marque choisie par neuf pays d'Afrique australe pour commercialiser sept TCFA pendant la période précédant la Coupe du Monde en 2010. Elle promouvait les TCFA aux investisseurs potentiels et aux touristes du monde entier. Ce concept est pertinent au programme des TCFA de la SADC en raison du fait qu'il commercialise les produits touristiques sur la base des écosystèmes et de l'attrait touristique plutôt qu'en termes de frontières politiques ou géographiques.

FORUM GCRN

Les organismes de conservation dans la région de la SADC ont adopté la gestion communautaire des ressources naturelles (GCRN) comme un modèle de conservation et de développement rural. Le Forum GCRN est un réseau d'organisations et d'institutions des ONG, des gouvernements et de la recherche dans six pays: le Botswana, le Malawi, la Namibie, le Mozambique, la Zambie et le Zimbabwe. L'objectif du Forum est de promouvoir des approches de GCRN et d'améliorer leur intégration dans les politiques nationales en vue d'améliorer les moyens de subsistance de la communauté.

Le Programme régional des TCFA de la SADC sera étroitement lié à d'autres initiatives de formation GCRN et de renforcement des capacités dont l'objectif principal est le développement des connaissances, des compétences et des capacités pour la gestion des ressources naturelles au sein des communautés et leurs organismes d'appui. Puisque la participation et le développement communautaire est un objectif majeur de tous les TFCA, le Forum GCRN peut servir de partenaire pour identifier, développer et diffuser les meilleures pratiques et pour intégrer les éléments de la GCRN dans les plans de gestion des TFCA. Il peut également partager son expérience des réseaux régionaux et de partage d'informations.

ANNEXE 1: CADRE LOGIQUE DU PROGRAMME DES TCFA DE LA SADC

DESCRIPTION	RÉSULTATS	PARTENAIRES INSTITUTIONNELS	SUPPOSITIONS
<p>Objectif global: Un réseau fonctionnel et intégré des zones de conservation transfrontalières développé où les ressources naturelles partagées de façon durable sont cogérées et conservées de manière à favoriser le développement économique et social, le tourisme et l'intégration régionale pour le bénéfice de ceux qui vivent à l'intérieur et autour des TFCA et de l'humanité dans son ensemble.</p>			
Elément 1: Promotion et harmonisation de politiques			
<p>Objectifs: - Soutenir l'harmonisation des cadres politiques et juridiques pour la gestion des TFCA et - Promouvoir la volonté politique en faveur du développement des TFCA</p>	<ul style="list-style-type: none"> Des solutions communes proposées pour harmoniser les politiques et les cadres juridiques relatifs à la gestion des TFCA pour tous les États membres de la SADC; La sensibilisation et le soutien des TFCA, tant au niveau national et régional; Plus de TFCA formellement établies. 	<ul style="list-style-type: none"> les ministères concernés des États membres, le Secrétariat de la SADC, des agences d'exécution, les ONG. 	<ul style="list-style-type: none"> La volonté politique d'harmoniser le cadre réglementaire national existe.
<p>Activités principales:</p>			
1.1 Générer des directives de la SADC pour le développement des TFCA			
1.2 Identifier les lacunes et proposer des solutions communes pour les politiques et les cadres juridiques pertinents pour la gestion des TFCA dans États membres de la SADC			
1.3 Faciliter les processus de négociation en vue de la création officielle des TFCA			
1.4 Mettre à jour le Protocole de la SADC sur la conservation de la faune et l'application de la loi			
1.5 Sensibilisation sur les TFCA aux niveaux national et régional			
Elément 2: Renforcement des mécanismes de financement pour les TFCA			
<p>Objectifs: - Développer des mécanismes durables de financement des TFCA</p>	<ul style="list-style-type: none"> Les mécanismes de financement sont diversifiés; Plus de TFCA financées Un fonds régional des TFCA est établi. 	<ul style="list-style-type: none"> États membres, Secrétariat de la SADC, RETOSA, ICP, secteur privé 	<ul style="list-style-type: none"> Intérêt continu des États membres et des ICP dans le soutien des TFCA
<p>Activités principales:</p>			
2.1 Développer et commercialiser un portefeuille de soutien d'activités des TFCA			
2.2 Réaliser une étude de faisabilité sur la possibilité d'établir un fonds régional des TFCA			
2.3 Entreprendre une étude de faisabilité pour les TFCA pour avoir accès aux fonds internationaux de l'environnement et d'autres fonds connexes			
2.4 Développer et tester des modèles d'affaires génératrices de revenus pour les TFCA			
2.5 Plaidoyer pour les États Membres à intégrer les coûts opérationnels des TFCA dans leurs budgets nationaux			

DESCRIPTION	RÉSULTATS	PARTENAIRES INSTITUTIONNELS	SUPPOSITIONS
<p>Elément 3: Renforcement des capacités des parties prenantes des TFCA</p> <p>Objectifs: - Renforcer les capacités pour le développement et la gestion réussites des TFCA.</p> <p>Activités principales:</p> <p>3.1 Procéder à une évaluation des besoins pour les principaux groupes d'intervenants des TFCA</p> <p>3.2 Développer et mettre en œuvre des programmes régionaux de formation pour les intervenants des TFCA</p> <p>3.3 Etablir de différentes directives pour les domaines prioritaires des TFCA identifiés tels que le CBNRM; application de la loi commune transfrontalière, etc.</p> <p>3.4 Organiser des séminaires spécifiques de soutien régional sur des thèmes clés des TFCA de pertinence régionale</p> <p>3.5 Faciliter les partenariats et les liens entre les institutions nationales et régionales d'enseignement et de formation pour combler les lacunes de formation identifiées dans la gestion des TFCA</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les groupes d'intervenants différents ont une meilleure compréhension de leur rôle dans le développement des TFCA • La capacité de groupes d'intervenants clés des TFCA est renforcée, et • Les partenariats régionaux entre les institutions de formation et sont établis 	<ul style="list-style-type: none"> • Le Secrétariat de la SADC, les États membres, les institutions de formation NR, les ONG, les consultants en formation 	<ul style="list-style-type: none"> • La disponibilité de fonds suffisants pour le développement des capacités • Existence d'un environnement favorable au sein des ministères pour le développement professionnel • La volonté des institutions régionales afin de former des partenariats
<p>Elément 4: La mise en place des systèmes de gestion des données et des connaissances</p> <p>Objectifs: - Mettre en place des plates-formes pour la gestion de données et des connaissances et l'échange d'informations et - Mettre en place des cadres de suivi et d'évaluation pour le développement et la gestion des TFCA au niveau régional.</p> <p>Activités principales:</p> <p>4.1 Mettre en place un Forum fonctionnel des parties prenantes des TFCA</p> <p>4.2 Documenter et diffuser des approches novatrices dans le développement et la gestion des TFCA</p> <p>4.3 Créer un portail des TFCA pour relier les pages Web existants des TFCA et d'autres documents</p> <p>4.4 Mettre en place un forum de coordination des ICP pour soutenir le programme des TFCA</p> <p>4.5 Mettre en place une base de données centrale sur les TFCA</p> <p>4.6 Mettre en place des systèmes de suivi et d'évaluation pour le niveau des TFCA et le niveau régional</p>	<ul style="list-style-type: none"> • L'échange d'informations entre les groupes de parties prenantes, les TFCA et le Secrétariat de la SADC a été améliorée; • Les mécanismes de saisie et de diffusion de données ont été mis en place, et • Le progrès des TFCA individuelles et le programme de la SADC a été périodiquement mesuré et analysé. 	<ul style="list-style-type: none"> • États membres, Secrétariat de la SADC, les ICP, le secteur privé 	<ul style="list-style-type: none"> • Importance de la saisie de données reconnue et soutenue par les États membres

DESCRIPTION	RÉSULTATS	PARTENAIRES INSTITUTIONNELS	SUPPOSITIONS
Elément 5: Renforcement des moyens de subsistance locaux			
Objectifs: - Habilitier les communautés locales, en particulier les femmes, à participer aux processus de la prise de décisions des TFCA; - Faciliter les investissements publics et privés dans les infrastructures transfrontalières, le commerce et les projets touristiques; - Augmenter les possibilités d'investissement dans des activités génératrices de revenus pour les communautés locales, et - Faciliter l'intégration des questions du sexe et du VIH / SIDA dans le développement des TFCA	<ul style="list-style-type: none"> • Un environnement propice à la participation locale dans les processus de prise de décision des TFCA a été créé; • Le flux des avantages aux communautés locales a augmenté; • Les économies locales ont été améliorées et • Les questions du sexe et du VIH / SIDA ont été intégrées dans les plans de gestion des TFCA 	<ul style="list-style-type: none"> • Le Secrétariat de la SADC, les États membres, le secteur privé, les femmes et les ONG de jeunes, 	<ul style="list-style-type: none"> • Haut niveau de l'intérêt du secteur privé dans les projets transfrontaliers • Les États membres reconnaissent l'importance d'impliquer les communautés locales dans le développement des TFCA • Les communautés locales sont intéressées par le développement des TFCA • La volonté des États membres d'éliminer les obstacles au commerce régional
Activités principales:			
5.1 Harmoniser les activités des TFCA avec les stratégies régionales et les programmes de réduction de la pauvreté			
5.2 Revoir et améliorer le cadre de politique pour la participation locale aux processus de prise de décision des TFCA			
5.3 Développer des projets générateurs de revenus à mettre en œuvre par les femmes et les jeunes			
5.4 Mettre en place des cadres institutionnels au niveau local pour faciliter l'accès à l'assistance technique et financière			
5.5 Développer un portefeuille d'infrastructure, de commerce et de projets touristiques transfrontaliers dans les TFCA			
5.6 Identifier et développer des projets générateurs de revenus et des projets spécifiques ciblant les femmes et les jeunes			
5.7 Intégrer les plans d'action de VIH / SIDA dans les plans de gestion des TFCA.			
5.8 Faciliter la réduction des barrières de commerce à travers les frontières			
5.9 Organiser des conférences d'investisseurs pour encourager l'investissement dans ces projets transfrontaliers			
Elément 6: Réduire la vulnérabilité des écosystèmes et des populations aux effets du changement climatique			
Objectifs: - Soutenir le développement de l'atténuation des changements climatiques et des mesures d'adaptation dans les TFCA	<ul style="list-style-type: none"> • La vulnérabilité des écosystèmes et des communautés vivant dans et autour des TFCA aux effets du changement climatique a été réduite 	<ul style="list-style-type: none"> • Les États membres, le Secrétariat de la SADC, les ONG, les communautés locales 	<ul style="list-style-type: none"> • La volonté des États membres d'intégrer les questions de changement climatique dans les stratégies de développement
Activités principales:			
6.1 Améliorer les connaissances sur le phénomène du changement climatique parmi les gestionnaires des TFCA et les communautés locales			
6.2 Développer des systèmes pour surveiller les impacts du changement climatique et de la variabilité climatique sur la biodiversité, les écosystèmes et les moyens de subsistance locaux			
6.3 Élaborer des mesures d'adaptation pour faire face aux conséquences du changement climatique et de la variabilité climatique sur la biodiversité et les moyens de subsistance			

DESCRIPTION	RÉSULTATS	PARTENAIRES INSTITUTIONNELS	SUPPOSITIONS
<p>Elément 7: Développement des TFCA dans des produits touristiques commercialisables régionaux</p> <p>Objectifs:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Augmenter la valeur et le volume des flux de tourisme durable dans la région, et - Inculquer des partenariats plus équitables entre le secteur privé et les communautés dans l'industrie du tourisme <p>Activités principales:</p> <p>7.1 Développer et commercialiser des produits régionaux phares touristiques transfrontaliers</p> <p>7.2 Identifier, et commercialiser les opportunités d'investissement dans les TFCA</p> <p>7.3 Développer et mettre en œuvre un système de certification des produits de tourisme des TFCA</p> <p>7.4 Élaborer des directives pour faciliter les partenariats équitables entre les communautés locales et le secteur privé</p> <p>7.5 Faciliter la mise en place d'un forum régional pour les associations impliquées dans la production et la commercialisation de l'artisanat local</p> <p>7.6 Inclure le secteur privé dans les plates-formes de développement des TFCA aux niveaux national et régional pour contribuer plus activement au développement du tourisme</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Développement du tourisme dans la région; • Facilitation des déplacements transfrontaliers • Le secteur privé et les partenariats communautaires dans le tourisme ont été améliorés 	<ul style="list-style-type: none"> • Le Secrétariat de la SADC, RETOSA, les conseils nationaux du tourisme, les agences nationales de conservation, les agences de promotion des investissements, le secteur privé, les ICP 	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration de l'économie mondiale • Existence de politiques et de directives pour les partenariats de joint-ventures entre le secteur privé et les communautés locales

Références

1. UICN / La Base de données mondiale sur les zones protégées.
2. SADC, 2006: La Stratégie de la biodiversité, Gaborone. Botswana.
3. SADC, 1992: La Déclaration et le Traité de la SADC, Gaborone. Botswana
4. SADC, 2002: Le Protocole sur les forêts, Gaborone. Botswana
5. SADC, 1999: Le Protocole sur la conservation de la faune et l'application de la loi, Gaborone. Botswana.
6. SADC, 2002: Le Protocole sur les cours d'eau partagés, Gaborone. Botswana
7. SADC, 2001: Le plan indicatif régional de développement stratégique, Gaborone. Botswana
8. SADC, 2007: Le cadre de zones transfrontalières de conservation de la SADC, Gaborone. Botswana



SADC House
Plot No. 54385
Central Business District
Private Bag 0095
Gaborone
Botswana
+267 395 1863
www.sadc.int



In partnership with:



german
cooperation
DEUTSCHE ZUSAMMENARBEIT

Implemented by: **giz** Deutsche Gesellschaft
für Internationale
Zusammenarbeit (GIZ) GmbH